



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

PROGRAMME DE PRÉVENTION

sur les chantiers de construction

Nom de l'employeur : Syinco inc.

Mutuelle de prévention ACQ : Accueil (MUT00684)

Adresse : 188, des Patriotes
St-Colomban (Québec) J5K2P2

Téléphone : 514 220-0127

Télécopieur : _____

Représentant : Monsieur Dominic David

Mis à jour le : 2017-02-03

Politique de l'entreprise	3
Description du projet	4
Mise en application des mesures préventives décrites dans la planification sécuritaire	5
Procédure à suivre par les secouristes	6
Contenu minimum d'une trousse	7
Liste des numéros de téléphone d'urgence	8
Table de conversion des unités utilisées au programme de prévention	9
Procédure à suivre en cas d'accident	10
Planifications sécuritaires :	11
PHASE : Consignes générales de sécurité	12
PHASE : Isolation et calorifugeage (commercial-institutionnel)	17
PHASE : Isolation	19
PHASE : Travaux de finition intérieure	21
PHASE : Pose de plâtre, mortier, revêtement acrylique	24
PHASE : Échafaudage	26
PHASE : Nacelle aérienne	29
PHASE : Plateforme élévatrice	31
<i>Exemple type d'une grille d'inspection pour les plates-formes élévatoires</i>	33
PHASE : Chute de hauteur	34
PHASE : Utilisation d'un banc de scie	39
Formation et information	41
Engagement des sous-traitants	42
Engagement des travailleurs	43
S.I.M.D.U.T.	44
Annexe	46
Accueil des travailleurs	47
Réunion d'information en santé et sécurité	49
Manquement à la sécurité	54
Avertissement	55
Complément à l'avertissement	56
Déclaration d'accident du travail (F1)	57
Rapport de premiers soins et de premiers secours	58
Certificat de Maintien du lien d'emploi ou d'assignation temporaire (F3)	60
Rapport d'enquête d'un événement accidentel (F5)	61
Calcul des 14 premiers jours (F6)	62

Politique de l'entreprise

Pour Synco inc., la productivité et la prévention des accidents vont de pair. Nous avons élaboré ce programme de prévention dans le but de prévenir le plus d'accidents et de maladies professionnelles possible sur notre chantier.

Notre contremaître sur le chantier surveillera la mise en application de ce programme de prévention et exigera les corrections nécessaires, s'il y a lieu.

Chaque sous-traitant qui viendra sur ce chantier s'engagera par écrit à travailler selon les mesures sécuritaires exigées par ce programme et à expliquer à son personnel-cadre et à ses travailleurs affectés à ce chantier toutes les informations pertinentes contenues dans ce programme.

Nous invitons tous les intervenants à faire connaître à notre contremaître leurs suggestions qui auraient pour but d'améliorer ce programme de prévention.

L'implication de tous les intervenants est essentielle afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail.

Président (e)
Synco inc.

Entrepreneur
Programme de prévention et de sécurité

Description du projet

Nom du projet :

Localisation du projet :

Propriétaire :

Architecte :

Ingénieur :

Entrepreneur général :

Date prévue de début
des travaux :

_____ / _____ / _____

Date prévue de fin
des travaux :

_____ / _____ / _____

Montant initial des
travaux :

\$

Mise en application des mesures préventives décrites dans la planification sécuritaire

Syinco inc. s'engage à :

LA DIRECTION

- Informer notre responsable et nos travailleurs au chantier du contenu de nos planifications sécuritaires ;
- Rendre disponibles sur les lieux de travail tous les matériaux et équipements nécessaires à la réalisation sécuritaire des travaux ;
- Faire respecter nos planifications sécuritaires et le programme de prévention du maître d'œuvre.

SURINTENDANT OU CONTREMAÎTRE

Notre surintendant ou contremaître sur le chantier verra à :

- Surveiller de façon soutenue le déroulement des travaux pour s'assurer que les mesures de prévention des planifications sécuritaires sont appliquées tout au long des travaux.

TRAVAILLEURS

Les travailleurs qui auront reçu notre formation sur les mesures préventives contenues dans la planification sécuritaire verront à les respecter lors de l'exécution des travaux.

Procédure à suivre par les secouristes

- Toutes les blessures doivent être rapportées au bureau de la sécurité et à l'infirmierie.
- Aviser son supérieur immédiat.
- En cas de blessures graves, procéder de la façon suivante :
 - Évaluer la situation, penser à se protéger avant de secourir la personne blessée.
 - Examiner la personne sans la déplacer, sauf si l'environnement représente une menace pour sa vie.
 - Secourir en respectant les priorités :
 - Sauver la vie d'abord
 - Empêcher l'aggravation des blessures
 - Demeurer auprès du blessé et désigner quelqu'un de l'entourage pour aller composer un numéro d'urgence.
 - Attendre calmement les secours, surveiller de près le blessé, l'informer de l'arrivée des secours et le rassurer.
- Lorsqu'il sera nécessaire que le blessé soit examiné par du personnel médical spécialisé, le type de véhicule choisi (ambulance ou autre) sera fait en tenant compte de la gravité de ses blessures et de son état en général.
- Lorsque le blessé est prêt à quitter l'établissement de santé (centre hospitalier ou clinique), il doit communiquer avec son employeur afin qu'il puisse assurer son transport pour le retour au chantier ou chez lui, selon le cas.

Contenu minimum d'une trousse
(Grille de vérification)

Quantité	Contenu obligatoire	Oui ✓	Non ✓
1	Manuel de secourisme approuvé par la Commission	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Paire de ciseaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Pince à écharde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	Épingles de sûreté (grandeurs assorties)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	Pansements adhésifs stériles enveloppés séparément (Band-Aid)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	Compresse de gaze stériles enveloppées séparément (101,6 mm X 101,6 mm) (4 po X 4 po)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Rouleaux de bandage de gaze (50 mm X 9 m) (2 po X 10 vgs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Rouleaux de bandage de gaze (101,6 mm X 9 m) (4 po X 10 vgs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Bandages triangulaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Pansements compressifs stériles et enveloppés séparément (101,6 mm X 101,6 mm) (4 po X 4 po)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Rouleau de diachylon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	Tampons antiseptiques enveloppés séparément	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quantité	Contenu fortement recommandé	Oui ✓	Non ✓
1	Paire de gants jetables en vinyle ou latex	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Masque de poche avec valve anti-retour pour RCR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Compresse froide instantanée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Liste des numéros de téléphone d'urgence

AMBULANCE	911
HÔPITAL	911
POLICE	911
POMPIER	911
CENTRE ANTIPOISON	1 800 463-5060
CNESST	1 844 838-0808
MAÎTRE D'ŒUVRE <i>(Nom et adresse au chantier)</i>	
NOTRE REPRESENTANT EN SST <i>(Coordonnées)</i>	

Liste des secouristes

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Table de conversion des unités utilisées au programme de prévention

(VALEURS APPROXIMATIVES)

FORCES EXERCÉES	
100 N	22,5 lbf
450 N	100 lbf
900 N	200 lbf
2,22 kN	500 lbf
6 kN	1350 lbf
18 kN	4050 lbf
90 kN	20 200 lbf

DIMENSIONS	
10 mm	3/8 pouce
12 mm	1/2 pouce
38-40 mm	2 pouces
89-90 mm	4 pouces
140 mm	6 pouces

Procédure à suivre en cas d'accident

1. Le travailleur accidenté doit aviser le supérieur immédiat ou son remplaçant dès que survient un accident/événement.
2. Le travailleur accidenté doit remplir le formulaire de Déclaration d'accident de travail (F1) si possible avant de quitter les lieux.
3. Le **REPRÉSENTANT de l'employeur doit** : aviser la CNESST et ne pas modifier l'environnement de travail **si** :
 - Un travailleur est décédé ;
 - La blessure entraînera la perte totale ou partielle d'un membre ou de son usage ou un traumatisme physique important;
 - Plusieurs travailleurs devront s'absenter plus d'une journée à la suite de l'accident/événement ;
 - Il y a des dommages matériels de 150 000 \$ ou plus.
4. Le **TRAVAILLEUR ACCIDENTÉ doit** :
 - Fournir sans délai à la personne désignée dans l'entreprise les renseignements requis pour lui permettre de remplir les formulaires de la CNESST ;
 - Obtenir le formulaire Certificat de maintien du lien d'emploi ou d'assignation temporaire (F3) du représentant de l'employeur avant de quitter les lieux ;
 - Se présenter chez un médecin sans délai et faire remplir la formule par ce dernier;
 - Remettre sans délai l'attestation médicale et le formulaire F3 à son employeur;
 - Participer à la démarche d'enquête, s'il y a lieu, et collaborer à mettre en place l'assignation temporaire.

N.B. : Le travailleur qui fait une **fausse déclaration** peut être passible de sanctions selon les mécanismes prévus par la Loi. Une **déclaration tardive** peut jouer sur la crédibilité du travailleur. Omettre des renseignements, ne pas respecter les limitations ou les traitements énoncés par le médecin ou contribuer à allonger la période de la guérison ou de l'absence sera passible de sanctions ou de mesures administratives.

Planifications sécuritaires :

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Consignes générales de sécurité

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Méconnaissance générale du programme de prévention	<ul style="list-style-type: none"> Tenir des séances d'information lors de l'accueil des travailleurs et lors de pauses-sécurité sur le contenu des programmes de prévention applicables. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Blessures à la tête	<ul style="list-style-type: none"> Port obligatoire du casque de sécurité conforme à la norme. 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Blessures aux pieds	<ul style="list-style-type: none"> Port obligatoire de bottes de sécurité conformes à la norme. 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Blessures aux mains	<ul style="list-style-type: none"> Port obligatoire de mouffles ou de gants pour la manutention d'objets présentant des arêtes vives, surfaces abrasives, substances corrosives ou toxiques et lors d'utilisation d'appareils le nécessitant. 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Blessures aux yeux et au visage	<ul style="list-style-type: none"> Porter des lunettes de sécurité et/ou écran facial lorsqu'il y a exposition à des particules projetées, substances dangereuses, rayonnement de lumière ou chaleur intense, métal en fusion et autres risques du même genre. 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Exposition au bruit	<ul style="list-style-type: none"> Porter des protecteurs auditifs dans le cas où le niveau de bruit est supérieur aux normes. 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Blessures au corps Brûlure (coup de soleil)	<ul style="list-style-type: none"> Porter en tout temps des vêtements couvrant le torse et le dos. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Consignes générales de sécurité

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Glissades et engelures lors de travaux d'hiver – risques dus aux intempéries	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les surfaces de travail, les matériaux et les outils sont déglacés et/ou pourvus de matière abrasive. Porter des vêtements chauds afin d'éviter les engelures au visage, aux mains et aux pieds. Utiliser les équipements seulement si les conditions atmosphériques ne rendent pas leur utilisation dangereuse. 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Intoxication, brûlures dues au chauffage temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Tout apport temporaire de chaleur doit être assuré au moyen d'appareils dont l'installation et le fonctionnement ne présentent aucun danger. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Insolation	<ul style="list-style-type: none"> Se protéger du soleil en portant des vêtements à manches longues et en appliquant de la crème protectrice. Boire beaucoup d'eau et prendre les pauses à l'ombre. 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Contraintes thermiques	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le régime d'alternance travail/repos pour des travaux à effectuer dans un environnement chaud et humide, tel que prescrit par règlement 	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Intoxication des voies respiratoires	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les travailleurs ne sont pas exposés à un contaminant contenu dans l'air. Si nécessaire, fournir et s'assurer que les travailleurs portent adéquatement l'équipement de protection requis. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Travail dans un espace clos	<ul style="list-style-type: none"> Avant de pénétrer dans un espace clos, effectuer les relevés de concentration des contaminants. Respecter les méthodes de travail prescrites en de telles circonstances. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Consignes générales de sécurité

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Blessures lors du transport des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Chaque camion et autobus utilisé pour le transport des travailleurs doit être pourvu d'une trousse de premiers soins, d'un extincteur, 2 feux de Bengale et/ou clignotants et d'un klaxon de recul, en plus d'être conforme au Code de sécurité routière. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Situations d'urgence risquant de s'aggraver par méconnaissance des procédures	<ul style="list-style-type: none"> À la roulotte de chantier, afficher le nom du responsable en santé et sécurité, la liste des numéros d'urgence, la liste des secouristes (10 travailleurs et plus), la procédure en cas d'accident, le programme de prévention et installer un extincteur près des sorties, de même qu'une trousse de premiers soins. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Renversement, écrasement, coincement lors de l'installation de la roulotte	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la solidité de la surface de l'emplacement prévu de la roulotte. S'assurer que les accès sont conformes, sécuritaires et bien entretenus. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Manque d'hygiène sur le chantier	<ul style="list-style-type: none"> Dès le début des travaux il doit y avoir un toilette pour chaque tranche de 30 travailleurs, de l'eau potable en fontaine ou d'un service municipal. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Alimentation dans des lieux impropres à la consommation d'aliments	<ul style="list-style-type: none"> L'employeur qui occupe au moins 10 travailleurs pendant plus de 7 jours doit installer un local convenable, chauffé, propre et pourvu de tables et de sièges en nombre suffisant. 	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Noyade	<ul style="list-style-type: none"> Porter un gilet de sauvetage et prévoir l'équipement de sauvetage approprié sur les lieux. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Consignes générales de sécurité

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Aggravation de blessures	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir et s'assurer d'avoir un nombre suffisant de secouristes sur le chantier.• Équiper le chantier d'un nombre adéquat de trousse de premiers soins et s'assurer de maintenir le contenu minimum.	Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Électrocution ou chute à cause de fils et de boyaux par terre	<ul style="list-style-type: none">• Suspendre à une hauteur minimale de 2,4 mètres ou à une hauteur suffisante pour assurer un libre passage.• Recouvrir si impossibilité de suspendre.	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Blessures dues à l'état des outils, appareils et fils électriques	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer qu'ils sont pourvus d'une mise à la terre à moins d'une double isolation. Les rallonges de fils électriques doivent être maintenues en bon état.	Travailleurs Contremaître
Générale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Public trop près des opérations (risque de blessure)	<ul style="list-style-type: none">• Installer des barricades ou des barrières.• Installer une clôture d'au moins 1,8 mètre de haut près de tout trottoir ou voie publique.• Utiliser une signalisation conforme et complète.	Travailleurs Contremaître Chargé de projet

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Isolation et calorifugeage (commercial-institutionnel)

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Enlèvement d'anciens matériaux d'isolation	<ul style="list-style-type: none">• Poussière	<ul style="list-style-type: none">• Port de lunettes de sécurité.• Toujours travailler dos au vent pour couper des matériaux qui font de la poussière.• Porter de gants.	Travailleurs Contremaître
2. Installation	<ul style="list-style-type: none">• Intoxication, exposition aux produits chimiques, isolants et adhésifs	<ul style="list-style-type: none">• Porter un appareil respiratoire lorsqu'il y a exposition à des vapeurs, gaz, poussières ou autres substances nocives.• Bien ventiler les lieux de travail.• Porter des vêtements longs pour laisser le moins de peau possible à découvert.• Porter des gants et des lunettes.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Irritation cutanée	<ul style="list-style-type: none">• Porter des gants lors de la manipulation des isolants de fibre de verre ou autres matériaux irritants.	Travailleurs Contremaître
3. Travail sur des équipements ou de la tuyauterie en opération	<ul style="list-style-type: none">• Feu et brûlure	<ul style="list-style-type: none">• Porter des gants et des vêtements de travail adéquats pour éviter les brûlures.• Ne pas exposer les isolants inflammables à une flamme nue ou à une trop grande source de chaleur.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Isolation et calorifugeage (commercial-institutionnel)

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
4. Pose de scellant	<ul style="list-style-type: none">• Intoxication	<ul style="list-style-type: none">• Assurer la ventilation de l'espace de travail lorsque vous utilisez des colles dégageant des vapeurs toxiques. Lire la fiche signalétique (SIMDUT).	Travailleurs Contremaître
5. Soudage par points (<i>spot welding</i>)	<ul style="list-style-type: none">• Projection d'étincelle	<ul style="list-style-type: none">• Porter des lunettes durant l'exécution de cette tâche.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Incendie	<ul style="list-style-type: none">• Les travaux de soudure doivent être faits selon les normes et un extincteur chargé doit être sur les lieux.	Travailleurs Contremaître
6. Remise en marche des équipements	<ul style="list-style-type: none">• Divers	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer qu'aucun travailleur ne peut remettre en marche les équipements sur lesquels les travaux sont effectués ou à proximité.• Cadenasser les équipements au besoin. <i>(Voir la procédure sur le cadenassage)</i>	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Isolation

(Laine minérale, laine coton, fibre minérale, fibre de cellulose, fibre de verre, amiante, laine de roche)

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1-Mobilisation et réception de marchandise	<ul style="list-style-type: none"> Écrasement par des charges 	<ul style="list-style-type: none"> Éviter de se placer sous une charge, derrière une charge en mouvement, entre la charge et un obstacle, demeurer vigilant. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Blessures aux mains et aux bras 	<ul style="list-style-type: none"> Port de gant et de vêtement protégeant les bras 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Empilage des matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> Placer les matériaux à un endroit où il n'obstruera pas les voies de circulation. 	Travailleurs Contremaître
2-Enlèvement d'anciens matériaux d'isolation	<ul style="list-style-type: none"> Poussières 	<ul style="list-style-type: none"> Port de lunette de sécurité Travailler dos au vent Port d'un masque P-100 Le port d'un survêtement jetable Port de gant Si la laine comporte de la moisissure, vous référer à la procédure sur la moisissure Si la laine contient de l'amiante, se référer à la planification sur l'amiante 	Travailleurs Contremaître
3-Installation de la laine – couper la laine – Gicler de la laine	<ul style="list-style-type: none"> Blessures diverses (peau, visage, voie respiratoire, yeux) 	<ul style="list-style-type: none"> Port d'un masque respiratoire P-100 ou selon la fiche signalétique. Bien ventiler les lieux de travail si c'est dans un endroit restreint ou clos 	Travailleurs Contremaître
		<ul style="list-style-type: none"> Porter des gants et des manches longues. 	Travailleurs Contremaître
		<ul style="list-style-type: none"> Porter des lunettes de protection 	Travailleurs Contremaître
		<ul style="list-style-type: none"> Se laver, se nettoyer après les travaux d'installation de l'isolant 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Isolation

(Laine minérale, laine coton, fibre minérale, fibre de cellulose, fibre de verre, amiante, laine de roche)

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">• Chute en hauteur	<i>Voir planification sécuritaire sur les chutes de hauteur.</i>	
4-Utilisation d'équipements	<ul style="list-style-type: none">• Incendie• Intoxication	<ul style="list-style-type: none">• Avoir un extincteur à proximité de l'équipement• S'assurer d'une bonne ventilation dirigée vers l'extérieur.• Inspection de l'équipement	Travailleurs Contremaître
5-Utilisation d'une plateforme élévatrice ou à mât télescopique	<ul style="list-style-type: none">• Chutes• renversement	<i>Voir planification sécuritaire sur les plateformes élévatrices.</i>	
6- Utilisation d'une échelle et d'un escabeau	<ul style="list-style-type: none">• Chute d'une échelle	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
	<ul style="list-style-type: none">• Chute d'un escabeau	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
	<ul style="list-style-type: none">• Chute d'une échelle faite sur place	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Travaux de finition intérieure

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Coupage de matériaux	<ul style="list-style-type: none">Blessure causée par un outil portatif	<ul style="list-style-type: none">Vérifier l'état des lames des outils coupants.Utiliser les outils appropriés.S'assurer de la présence de gardes protecteurs.Suspendre les rallonges à une hauteur minimale de 2,4 mètres, suffisante pour assurer un libre passage ou les protéger si elles passent sur les planchers.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Blessure par éclat et coupure	<ul style="list-style-type: none">Porter les équipements de protection appropriés; gants protecteurs, lunettes de sécurité.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Poussière	<ul style="list-style-type: none">Utiliser une protection respiratoire individuelle lorsqu'il est impossible de contrôler les émissions à la source.Lors des travaux de nettoyage, saupoudrer le sol avec un produit absorbant la poussière.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Électrocution lors de l'utilisation d'outil électrique	<ul style="list-style-type: none">Utiliser des outils comportant une double isolation ou une mise à terre.Ne jamais couper le troisième conducteur d'une fiche.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Travaux de finition intérieure

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
2. Pose de division intérieure	<ul style="list-style-type: none">Utilisation du pistolet de scellement	<ul style="list-style-type: none">Utiliser un pistolet de scellement à basse vitesse.Décharger le pistolet lorsqu'il n'est pas utilisé et ne jamais le laisser sans surveillance lorsqu'il est chargé.L'utilisateur doit détenir un certificat d'opérateur.S'assurer qu'il n'y a aucune autre personne que l'opérateur dans la zone de tir. En cas de ratés, maintenir le pistolet dans sa position de tir pendant 15 secondes.Port de l'équipement de protection requis.	Travailleurs Contremaître
3. Pose de l'isolant	<ul style="list-style-type: none">Irritation cutanée	<ul style="list-style-type: none">Porter en tout temps des lunettes de sécurité.Porter un masque si nécessaire.Porter des vêtements à manches longues.	Travailleurs Contremaître
4. Pose de plafond suspendu, utilisation du laser d'alignement	<ul style="list-style-type: none">Problème oculaire	<ul style="list-style-type: none">Ne jamais transporter, ni changer d'orientation, l'émetteur laser lorsqu'il fonctionne.Porter des lunettes de sécurité.Ne jamais fixer du regard le rayon laser.S'assurer que le faisceau se trouve à une hauteur que l'œil ne peut intercepter.Travailler dos au laser.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Travaux de finition intérieure

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
5. Pose du gypse	<ul style="list-style-type: none"> Mal de dos 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier si des accessoires auxiliaires de manutention sont disponibles et bien adaptés (pince). Utiliser de l'équipement de manutention, travailler en équipe ou de façon appropriée. Être deux pour poser les feuilles de gypse du plafond. 	Travailleurs Contremaître
6. Utilisation des outils	<ul style="list-style-type: none"> Blessures causées par l'outil 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les outils de la façon appropriée. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Chute lors de l'utilisation du tournevis électrique 	<ul style="list-style-type: none"> Garder le tournevis électrique en bon état en s'assurant que la pointe n'est pas abîmée. Exercer une pression graduelle sur le tournevis. Toujours se maintenir en bonne position et en bon équilibre. 	Travailleurs Contremaître
7. Utilisation d'une échelle et escabeau	<ul style="list-style-type: none"> Chute d'une échelle 	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> Chute d'un escabeau 	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> Chute d'une échelle faite sur place 	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
8. Installation et utilisation d'un échafaudage		<i>Voir la planification sécuritaire pour les échafaudages</i>	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Pose de plâtre, mortier, revêtement acrylique

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Préparation du produit.	<ul style="list-style-type: none"> Exposition à la poussière de silice ou autres produits dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> Informer les travailleurs sur les risques et les mesures de protection lors de travail avec des produits dangereux (SIMDUT). Porter des gants et un survêtement de travail. Porter l'appareil de protection respiratoire adéquat. 	Travailleurs Contremaître
2. Application du produit	<ul style="list-style-type: none"> Chute 	<ul style="list-style-type: none"> Ne jamais se rehausser à l'aide d'une boîte, un ballot de matériaux ou un contenant quelconque. Interdiction du travail sur échasses (Code de sécurité, art. 3.19.1) 	Travailleurs Contremaître
3. Utilisation d'une plateforme élévatrice ou d'un échafaudage mobile.	<ul style="list-style-type: none"> Chute à partir de la plateforme ou de l'échafaudage mobile. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer la porte et/ou chaîne permettant d'accéder à la plateforme. S'assurer de sa stabilité avant de monter faire les travaux. Respecter la charge nominale. Redescendre la plateforme ou de l'échafaudage avant de se déplacer. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Électrocution 	<i>Voir la planification sécuritaire de travail près des lignes électriques.</i>	Travailleurs Contremaître
4. Installation et utilisation d'un échafaudage		<i>Voir planification sécuritaire sur les échafaudages</i>	
5. Utilisation d'une échelle et d'un escabeau	<ul style="list-style-type: none"> Chute d'une échelle 	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Pose de plâtre, mortier, revêtement acrylique

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">Chute d'un escabeau	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	
	<ul style="list-style-type: none">Chute d'une échelle faite sur place	<i>Voir planification sécuritaire sur les échelles, Escabeau et Échelles faites sur place.</i>	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Échafaudage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Montage, démontage et utilisation des échafaudages	<ul style="list-style-type: none">• Chute de hauteur	<i>Voir planification sécuritaire sur les chutes de hauteur.</i>	
	<ul style="list-style-type: none">• Effondrement ou basculement	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer du bon état des composantes et du plancher, qui doit être constitué de matériaux conformes à l'article 3.9.8 du <i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i>.• Utilisation d'échafaudages et de passerelles conformes reposant sur une base solide et résistant aux charges.• S'assurer que les échafaudages sont amarrés à la charpente métallique ou à tout autre point capable de les retenir en place lorsque la hauteur de celle-ci dépasse 3 fois la plus petite dimension de la base.• S'assurer que l'échafaudage repose sur des assises solides et des vérins à vis pour assurer l'aplomb.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Échafaudage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none"> • Effondrement ou basculement (suite) 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant de procéder au montage des échafaudages mentionnés ci-dessous, s'assurer d'avoir des plans signés et scellés par un ingénieur et envoyés à la CNESST. <ul style="list-style-type: none"> ▪ En métal de 18 mètres et plus ▪ En bois de 9 mètres et plus ▪ Échafaudage volant et sellette ▪ Échafaudage en porte-à-faux ou suspendu en porte-à-faux s'étendant à plus de 2,4 mètres 	Direction Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> • Chute d'objet et de matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Placer les matériaux près des points de support. • Les planchers d'un échafaudage doivent former une surface uniforme. • Enlever les rebuts sur et autour des échafaudages. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'électrocution 	<i>Voir la planification sécuritaire de travail près des lignes électriques</i>	
2. Utilisation d'un échafaudage mobile	<ul style="list-style-type: none"> • Dérapage 	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être muni d'un dispositif de blocage pendant son utilisation. • Ne pas déplacer l'échafaudage s'il y a un travailleur dessus. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> • Renversement 	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque la hauteur de l'échafaudage dépasse trois fois la plus petite dimension latérale de sa base utiliser des stabilisateurs ou ancrer celle-ci au bâtiment. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Échafaudage

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">• Chute	<ul style="list-style-type: none">• Aucun échafaudage en cours de montage ou de démontage ne doit être laissé dans un état tel qu'il puisse être dangereux.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Risque d'électrocution	<ul style="list-style-type: none">▪ <i>Voir planification sécuritaire travail près des lignes électriques</i>	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Nacelle aérienne

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Utilisation d'une nacelle aérienne	<ul style="list-style-type: none">• Chute de hauteur et chute de la nacelle	<ul style="list-style-type: none">• Fermer la porte permettant d'accéder à la nacelle.• Lorsque l'usage de stabilisateurs ou de supports extensibles de mise de niveau est prescrit, s'assurer qu'ils sont bien calés et mis en place selon les instructions du fabricant.• Respecter la charge nominale.• Ne jamais utiliser un madrier, une échelle ou tout autre dispositif pour atteindre un point hors de portée ou plus élevé sur la nacelle.• Tout travailleur qui prend place dans la nacelle doit utiliser obligatoirement un système de protection contre les chutes.• S'assurer que les lieux d'utilisation présentent une surface ferme et de niveau et sont exempts de dangers tels que tranchées, fossés, trous, cahots, pentes abruptes, obstacles en hauteur.• Effectuer l'inspection visuelle quotidienne de l'équipement	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">• Chute	<i>Voir planification sécuritaire sur les chutes de hauteur.</i>	

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Nacelle aérienne

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none"> Chute d'outil et/ou matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> Délimiter une zone de danger à l'aide de signaux de danger. Éviter l'accumulation de débris et autres objets nuisibles qui peuvent causer des chutes. Immobiliser les outils et le matériel de façon à ce qu'ils ne puissent tomber lors des mouvements de l'appareil. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'électrocution 	<i>Voir la planification sécuritaire de travail près des lignes électriques</i>	
2. Déplacement de la nacelle	<ul style="list-style-type: none"> Accrochage et basculement 	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer et définir les voies de circulation et les trajets nécessaires aux déplacements de la nacelle. Prévoir et circonscrire l'espace nécessaire aux manœuvres tant au sol qu'en hauteur. Vérifier l'état et la résistance des sols le long du parcours et aux endroits des manœuvres. Délimiter la zone de travail et placer des signaux de danger aux endroits des manœuvres. Éliminer les obstacles qui risquent de nuire aux déplacements et aux manœuvres. Toujours vérifier les conditions du sol et des voies de circulation à la suite de fortes pluies ou lors du dégel. Les voies de circulation doivent être débarrassées de la neige, de la glace et recouvertes de sable ou d'un autre produit antidérapant chaque fois qu'il est nécessaire, pour éviter que la nacelle ne glisse dans ses déplacements. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Plateforme élévatrice

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Utilisation d'une plateforme élévatrice	<ul style="list-style-type: none"> Chute de hauteur et chute de la plateforme 	<ul style="list-style-type: none"> Fermer la porte et/ou chaîne permettant d'accéder à la plateforme. Lorsque l'usage de stabilisateurs ou de supports extensibles de mise de niveau est prescrit, s'assurer qu'ils sont bien calés et mis en place selon les instructions du fabricant. Respecter la charge nominale. Ne jamais utiliser un madrier, une échelle ou tout autre dispositif pour atteindre un point hors de portée ou plus élevé sur la plateforme. S'assurer que les lieux d'utilisation présentent une surface ferme et de niveau et sont exempts de dangers tels que tranchées, fossés, trous, cahots, pentes abruptes, obstacles en hauteur. Effectuer l'inspection visuelle quotidienne de l'équipement. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Chute 	Voir planification sécuritaire sur les chutes de hauteur.	
	<ul style="list-style-type: none"> Chute d'outil et/ou matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> Délimiter une zone de danger à l'aide de signaux de danger. Éviter l'accumulation de débris et autres objets nuisibles qui peuvent causer des chutes. Immobiliser les outils et le matériel de façon à ce qu'ils ne puissent tomber lors des mouvements de l'appareil. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'électrocution 	<i>Voir la planification sécuritaire de travail près des lignes électriques.</i>	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Plateforme élévatrice

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
2. Déplacement de la plateforme élévatrice	<ul style="list-style-type: none">• Accrochage et basculement	<ul style="list-style-type: none">• Déterminer et définir les voies de circulation et les trajets nécessaires aux déplacements de la plateforme.• Prévoir et circonscrire l'espace nécessaire aux manœuvres tant au sol qu'en hauteur.• Vérifier l'état et la résistance des sols le long du parcours et aux endroits des manœuvres.• Délimiter la zone de travail et placer des signaux de danger aux endroits des manœuvres.• Éliminer les obstacles qui risquent de nuire aux déplacements et aux manœuvres.• Toujours vérifier les conditions du sol et des voies de circulation à la suite de fortes pluies ou lors du dégel.• Les voies de circulation doivent être débarrassées de la neige, de la glace et recouvertes de sable ou d'un autre produit antidérapant chaque fois qu'il est nécessaire pour éviter que la nacelle ne glisse dans ses déplacements.	Travailleurs Contremaître

Exemple type d'une grille d'inspection pour les plates-formes élevatrices

Date : _____

Compagnie : _____ Compteur
d'heures : _____

No. de l'équipement et modèle : _____

	Ok	Non conforme
a) Pneus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Fluides	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Canalisations hydrauliques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Canalisation à déconnexion rapide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Échelle/marche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) Phares/feux rotatifs/avertisseurs lumineux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g) Commandes de fonctionnement et d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h) Plaques étiquettes danger et mises en garde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Ensemble plateforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
j) Plancher plateforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
k) Barrières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
l) Dispositif et protection antichute	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
m) Dispositif de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
n) Fonction élévation/rotation/déplacement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
o) Freins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
p) Avertisseurs sonores	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
q) Support en saillie et stabilisateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
r) Extincteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom de l'opérateur : _____

Date de sa formation : _____

Remarques :

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Chute de hauteur

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Choix de la méthode	<ul style="list-style-type: none"> • Chute de hauteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travaux le permettent, l'exécution des travaux à partir du sol devrait être privilégiée. • Les travailleurs exposés à une chute de hauteur doivent être protégés par une des méthodes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installer un garde-corps ou un système limitant la portée de travail ; ▪ Installer une ligne d'avertissement ; ▪ Utiliser un autre moyen de protection collectif, tel un filet de sécurité ; ▪ Utiliser un harnais, une liaison antichute et un système d'ancrage. 	Travailleurs Contremaître
2. Installation d'un garde-corps en bois	<ul style="list-style-type: none"> • Chute de hauteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Les garde-corps en bois doivent avoir une hauteur variant entre 1 et 1,2 m. • La lisse supérieure doit être constituée d'un madrier de 40 mm X 90 mm. • Les montants doivent avoir des dimensions de 40 mm X 90 mm et être espacés d'au plus 1,8 m. • La traverse intermédiaire doit avoir une largeur d'au moins 75 mm. • La plinthe doit avoir une hauteur d'au moins 90 mm. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance 	<ul style="list-style-type: none"> • La lisse supérieure doit résister à une force horizontale de 900 N et une force verticale de 450 N. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Chute de hauteur

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
3. Installation d'un garde-corps métallique	<ul style="list-style-type: none">Chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none">Les garde-corps métalliques doivent assurer une sécurité égale ou supérieure à celle exigée pour les garde-corps en bois.	Travailleurs Contremaître
4. Installation d'un garde-corps en câble d'acier	<ul style="list-style-type: none">Chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none">Les garde-corps en câble d'acier doivent être munis de tendeurs à vis permettant au câble de demeurer rigide lors de l'installation.Le câble utilisé doit avoir une dimension d'au moins 10 mm (3/8 po).Les montants ne doivent pas être espacés de plus de 3 m.Une plinthe de 90 mm de hauteur doit être installée solidement.	Travailleurs Contremaître
5. Ligne d'avertissement	<ul style="list-style-type: none">Chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none">La ligne d'avertissement ne peut être utilisée que sur un toit ayant une pente inférieure à 15 degrés ou lors du retrait d'un garde-corps.La ligne d'avertissement doit être installée à une distance de 2 m de tout endroit où un travailleur pourrait faire une chute.Elle doit résister à une force de traction de 2,22 kN et résister à une charge de 100 N entre 2 potelets.Elle doit être munie de fanions à haute visibilité disposés entre chaque potelet.Elle doit être située à une hauteur variant de 0,7 à 1,2 m.Elle doit être supportée par des potelets ne dépassant pas 2,5 m.Elle doit être attachée à chaque potelet.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Chute de hauteur

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
6. Système d'ancrage	<ul style="list-style-type: none">Chute de hauteur (point d'ancrage ponctuel)	<ul style="list-style-type: none">Le point d'ancrage ponctuel doit avoir une résistance d'au moins 18 kN, ouÊtre conçu, installé, inspecté et mis à l'essai selon un plan d'ingénieur et sous sa supervision.Le point d'ancrage ponctuel doit être installé de façon à ne pas être décalé de plus de 3 m ou 22 degrés du point de suspension.Le point d'ancrage ponctuel ne peut être utilisé que par un travailleur à la fois.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Chute de hauteur (système d'ancrage continu flexible)	<ul style="list-style-type: none">Le système d'ancrage continu flexible doit être constitué d'un câble d'acier d'un diamètre minimal de 12 mm (1/2 po).Le câble doit être retenu par des ancrages résistants à 90 kN et d'une distance maximale de 12 m.Être utilisé par au plus 2 travailleurs.Être conçu, installé, inspecté et mis à l'essai selon un plan d'ingénieur et sous sa supervision.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Chute de hauteur (système d'ancrage continu rigide)	<ul style="list-style-type: none">Le système d'ancrage continu rigide doit être conçu, installé, inspecté et mis à l'essai selon un plan d'ingénieur et sous sa supervision.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Chute de hauteur

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
	<ul style="list-style-type: none">Chute de hauteur (corde d'assurance verticale)	<ul style="list-style-type: none">La corde d'assurance verticale doit être utilisée par une seule personne à la fois.Avoir une longueur maximale de 90 m.Ne jamais être en contact avec une arête vive.	Travailleurs Contremaître
7. Liaison antichute	<ul style="list-style-type: none">Chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none">La liaison antichute doit être munie d'un absorbeur d'énergie limitant la force maximale d'arrêt de chute à 6 kN ou la hauteur de chute libre à 1,8 m.Un moyen de positionnement doit être prévu lorsque le travailleur ne peut se maintenir en place sans l'aide de sa liaison antichute.La longueur de la liaison antichute ne doit pas excéder 2 m.	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none">Conformité à la norme	<ul style="list-style-type: none">Un cordon d'assujettissement doit être conforme à la norme CAN/CSA Z259.11 et avoir une longueur maximale de 2 m.Un enrouleur dérouleur doit être conforme à la norme CAN/CSA Z259.2.2.Un coulisseau doit être conforme à la norme CSA Z259.2.5 ou Z259.2.4.Une corde d'assurance verticale doit être conforme à la norme CSA Z259.2.5 ou Z259.2.4.Les éléments de connexion doivent être conformes à la norme CAN/CSA Z259.12.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Chute de hauteur

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
8. Harnais de sécurité	• Chute de hauteur	• On doit privilégier un point d'ancrage situé à la hauteur des épaules.	Travailleurs Contremaître
	• Conformité à la norme	• Le harnais de sécurité doit être conforme à la norme CAN/CSA Z259.10.	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Utilisation d'un banc de scie

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
1. Préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Coupures 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre l'alimentation électrique en mode arrêt et cadenasser lors de la vérification, du réglage ou du changement de la lame. • S'assurer que le capot protecteur de la lame est en bon état et qu'il est utilisé correctement. • S'assurer que le couteau diviseur et le mécanisme anti-recul sont en bon état. • S'assurer du bon fonctionnement du bouton d'arrêt d'urgence. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> • Bris de la lame 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'état de la lame. 	Travailleurs Contremaître
2. Utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Poussières de bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir le clapet du conduit du système d'aspiration à la source avant d'utiliser le planeur. 	Travailleurs Contremaître
	<ul style="list-style-type: none"> • Coupures et heurts avec une pièce de bois en mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Attendre que la scie ait atteint sa pleine vitesse avant de couper une pièce de bois. • Ajuster la lame de scie pour qu'elle ne dépasse pas plus de 6 mm (1/4 po) au-dessus de la pièce à scier. • Utiliser la main gauche comme appui et guide afin d'engager la coupe de la pièce. • Protéger la main droite en positionnant le majeur et l'annulaire de chaque côté du guide à refendre, afin de permettre une poussée sécuritaire de la planche de bois. Utiliser, à cette fin, un pousoir pour des pièces de bois étroites, des pièces de moins de 50 mm (2 po). La poignée du pousoir doit être plus haute que la hauteur maximale de la lame. • S'assurer que le corps est dégagé de la ligne de projection du rejet de la pièce de bois. 	Travailleurs Contremaître

PLANIFICATION SÉCURITAIRE DU TRAVAIL

PHASE : Utilisation d'un banc de scie

ÉTAPES	RISQUES	MESURES PRÉVENTIVES	MISE EN APPLICATION (À qui, par qui)
		<ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'encombrement inutile des pièces de bois sur la table du banc de scie en les déposants sur un chariot. • Couper un panneau en exerçant, avec les deux mains, une légère torsion vers le guide à refendre tout en s'assurant que le panneau demeure toujours bien appuyé sur ce guide. • Pour un panneau de plus grande dimension, placer les mains de chaque côté de la lame en s'assurant que le panneau est bien appuyé contre le guide à refendre. • Tronçonner (couper une planche perpendiculaire au sens de la fibre du bois) une pièce de bois en utilisant le guide à tronçonner coulissant dans une rainure sur la table du banc de scie. • Ne pas nettoyer le banc de scie avec les mains lorsqu'il est en marche. • Ne pas reculer la pièce en cours d'utilisation. • Lorsque la scie est mise en mode arrêt, fermer le clapet du conduit du système d'aspiration à la source. • Quitter le poste de travail seulement lorsque la lame de scie n'est plus en mouvement. 	Travailleurs Contremaître
3. Maintenance	• Coupure	• Réparer ou changer toute pièce défectueuse.	Travailleurs Contremaître
	• Incendie	<ul style="list-style-type: none"> • En présence d'un système d'aspiration à la source des poussières, tous les éléments métalliques doivent être mis à la terre. • Entretenir le banc de scie comme spécifié par le fabricant. • S'assurer d'avoir en atelier des extincteurs portatifs de type ABC homologué ULC. 	Travailleurs Contremaître

Formation et information

Besoin de formation et d'information	Moyens et activités	Nb de personnes visées	Durée/ Fréquence	Échéancier		Responsable
				Début	Fin	
Formation de gestion	Formation ACQ	Personnel administratif	3 h			
Formation prévention	Formation ACQ	Superviseur(s) de chantier	3 h			

Engagement des sous-traitants

L'entreprise s'engage, par l'intermédiaire de son représentant officiel sur le chantier, à respecter et à faire respecter sa planification sécuritaire ainsi que les exigences du programme de prévention du maître d'œuvre et à collaborer avec ce dernier dans la mise en application de toute mesure pouvant aider à éliminer les dangers d'accidents et de maladies professionnelles au chantier.

De plus, tous nos équipements, incluant la machinerie présente au chantier, seront conformes aux normes et auront subi une inspection avant leur arrivée ou livraison au chantier.

NOMS DES PERSONNES AUTORISÉES :

(EN LETTRES MOULÉES)

(SIGNATURE)

POUR : _____
(NOM DE L'ENTREPRISE)

DATE : _____

Engagement des travailleurs

Je, soussigné, m'engage à respecter la planification sécuritaire de mon employeur ainsi que la partie du programme de prévention du maître d'œuvre qui m'est applicable. Je m'engage à réaliser mes travaux d'une façon qui n'entravera aucunement la santé, la sécurité et l'intégrité physique de tous les travailleurs et intervenants au chantier.

Je suis conscient qu'un manquement à mes engagements pourrait entraîner à mon endroit des mesures disciplinaires.

NOM (LETTRES MOULÉES)	DATE	SIGNATURE
1-		
2-		
3-		
4-		
5-		
6-		
7-		
8-		
9-		
10-		
11-		
12-		
13-		
14-		
15-		

S.I.M.D.U.T.

La réglementation sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) oblige l'employeur à former et informer les travailleurs à son emploi lorsque ceux-ci utilisent, manutentionnent ou entreposent un produit contrôlé sur un lieu de travail.

En tant qu'employeur, nous verrons à ce que les fiches signalétiques des produits utilisés par nos salariés soient disponibles au chantier en les annexant à cette planification sécuritaire.

De plus, tous les travailleurs présents au chantier recevront une formation reliée aux produits avec lesquels ils ont à travailler. Lors de cette formation, nous insisterons principalement sur le repérage de l'information qu'on retrouve sur l'étiquette et la fiche signalétique du produit en regard de sa manipulation, des actions à poser lors d'intoxication ou d'incendie et de son entreposage.

Cette formation pourra être dispensée au début des travaux en même temps que l'information sur notre planification sécuritaire pour ce chantier.

LISTE DES MATIÈRES DANGEREUSES (SIMDUT)

Annexe



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

Accueil des travailleurs

Nom du chantier _____

Nom de l'employé _____

Numéro d'accueil _____ Date de l'arrivée _____

SUJETS À DISCUTER

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Politique santé, sécurité et environnement | <input type="checkbox"/> Silice (délimitation, aspiration, protection) |
| <input type="checkbox"/> Description du projet | <input type="checkbox"/> Rallonges électriques (état, suspendues) |
| <input type="checkbox"/> Responsabilités du travailleur | <input type="checkbox"/> Excavation (pente, échelle, 1,2 m et 3 m) |
| <input type="checkbox"/> Droit de refus | <input type="checkbox"/> Échafaud (vérins, bananes, croisillons, madriers) |
| <input type="checkbox"/> Politique drogue et alcool | <input type="checkbox"/> Travaux en hauteur (gardes, harnais, ancrage) |
| <input type="checkbox"/> Politique de sanction / mesure disciplinaire | <input type="checkbox"/> Lignes électriques (distances d'approche) |
| <input type="checkbox"/> Équipement de protection individuelle | <input type="checkbox"/> Cadenassage (aucun travail sous tension) |
| <input type="checkbox"/> Circulation au chantier / vitesse | <input type="checkbox"/> Inspection des équipements (attestation de conformité) |
| <input type="checkbox"/> Point de rassemblement | <input type="checkbox"/> Plan d'action environnement |
| <input type="checkbox"/> Trousse de premiers soins / secouristes | <input type="checkbox"/> Mesures d'urgence en cas de déversement |
| <input type="checkbox"/> Rapport immédiat d'accident | <input type="checkbox"/> Tenue des lieux (ménage au fur et à mesure) |
| <input type="checkbox"/> Procédure en cas d'accident / véhicule | <input type="checkbox"/> Installations sanitaires (toilettes) |
| <input type="checkbox"/> Politique d'assignation temporaire | <input type="checkbox"/> Risques particuliers / analyse de tâche |

FORMATIONS

- | | |
|--|--|
| Métier _____ | <input type="checkbox"/> Technique d'élingage |
| Syndicat _____ | <input type="checkbox"/> Amiante |
| # Certificat _____ | <input type="checkbox"/> Silice |
| <input type="checkbox"/> Secouriste (Date : _____) | <input type="checkbox"/> Protection respiratoire (masque / fit test) |
| <input type="checkbox"/> Chariot élévateur (<i>skytrack</i>) | <input type="checkbox"/> SIMDUT |
| <input type="checkbox"/> Nacelle | <input type="checkbox"/> Signaleur de chantier routier |
| <input type="checkbox"/> Plate-forme élévatrice | <input type="checkbox"/> Pistolet de scellement |
| <input type="checkbox"/> Échafaudage hydraulique | <input type="checkbox"/> Sauvetage en hauteur |
| <input type="checkbox"/> Cadenassage | <input type="checkbox"/> Opérateur (<i>boomtruck</i>) |
| <input type="checkbox"/> Espace clos | <input type="checkbox"/> _____ |
| | <input type="checkbox"/> _____ |

ENGAGEMENT

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Respect des consignes de sécurité | <input type="checkbox"/> Copie des cartes de compétences à jour |
| <input type="checkbox"/> Tolérances zéro – Plan d'action construction | <input type="checkbox"/> Respect de la procédure en cas d'accident |
| <input type="checkbox"/> Acceptation et compréhension des sanctions | <input type="checkbox"/> Bon état de santé pour exécuter le travail |

Nom du rep. de l'employeur _____ Signature _____ Date _____

Nom du travailleur _____ Signature _____ Date _____



Nom de l'entreprise _____
Nom du responsable _____
Nom du chantier _____
Date de la réunion d'information _____

LISTE DE SUJETS

-
- Programme de prévention**
- À jour et disponible
 - Identification des dangers
 - Méthodes de prévention
 - Engagement des sous-traitants
 - Engagement des travailleurs
 - Fiches d'inspection
 - Registre des formations
 - Formulaire d'avertissement
 - Registre des accidents et formulaires
 - Formulaire d'accueil des travailleurs
 - Formulaire de pause-sécurité
-
- Tenue des lieux / Général**
- Aire de travail propre et sans risque
 - Évacuation des rebus au fur et à mesure
 - Ne pas jeter de débris d'un étage à l'autre
 - Clous en saillie doivent être rabattus ou arrachés
 - Produit antidérapant contre la neige et la glace
 - Zone de danger à signaler (travaux superposés, sommet d'une excavation de 3 m et plus, grue mobile, nacelle, potence)
 - Protection incendie en place
 - Extincteur portatif : soudage et coupage au chalumeau, générateur de chaleur à l'huile ou au gaz, chaudron à goudron ou à asphalte, liquides inflammables (rangés ou manipulés), bâtiment en construction, sur chaque étage, près des sorties (500 m² et moins), ajout d'un extincteur à chaque 500 m²
-
- Port des équipements de protection individuelle**
- Casque
 - Bottes
 - Protection faciale (lunettes, visière)
 - Harnais, longe, point d'ancrage
 - Masque selon le contaminant (silice = P100)
 - Protection auditive (bouchons, coquille)
 - Vêtement protecteur
-
- Premiers soins et installations sanitaires**
- Secouristes formés et identifiés
 - Trousses de premiers soins complètes
 - Eau potable disponible au chantier
 - Toilettes (nombre, localisation)
 - Local de repas (10 travailleurs, min 7 jours)
 - Numéros de téléphone à composer en cas d'urgence
 - Procédure à suivre en cas d'accident
-
- Rallonges électriques**
- Doivent être suspendues à un minimum de 2,4 m
 - Doivent être protégées, si elles passent sur le plancher
 - 3^e conducteur pour mise à la terre
 - Tenues en bon état
 - Débrancher les rallonges non utilisées
-
- Accès au chantier / circulation**
- Délimitation du chantier
 - Protection du public (clôtures, barricades, etc.)
 - Plan de circulation
 - Signalisation routière appropriée (Tome V)
 - Signaleurs formés selon les besoins
 - Alarmes de recul présentes et fonctionnelles
 - Aire de recul identifiée
-
- Échelle**
- Grade 1, en bon état (inspection)
 - Fixer l'échelle
 - Surface plane, préservée des chocs
 - Doit dépasser le palier de 1 m
 - Une personne à la fois, doit être positionnée face à l'échelle
 - 3 points d'appui
 - Si un risque électrique est présent, utiliser une échelle en bois ou en fibre de verre
-

*Important! Une copie de ce formulaire de pause sécurité doit être conservée dans vos dossiers.
Il s'agit d'un des éléments requis pour faire preuve de diligence raisonnable.*

- | | |
|---|--|
| <p><input type="checkbox"/> Escabeau</p> <ul style="list-style-type: none"> o Grade 1, en bon état (inspection) o Surface plane, préservée des chocs o Montants doivent être écartés au maximum o Entretoises (barres) doivent être verrouillées | <ul style="list-style-type: none"> o Interdiction de se tenir sur la tablette ou la dernière marche o Ne pas utiliser en position fermée o Si un risque électrique est présent, utiliser une échelle en bois ou en fibre de verre |
| <p><input type="checkbox"/> Silice</p> <ul style="list-style-type: none"> o Présence dans plusieurs matériaux : brique, plâtre, fibrociment, etc. o Délimitation de la zone de travail | <ul style="list-style-type: none"> o Utilisation d'outils munis d'aspiration à la source, filtre HEPA o Procédé humide o Protection respiratoire obligatoire P-100 |
| <p><input type="checkbox"/> SIMDUT</p> <ul style="list-style-type: none"> o Formation des travailleurs o Étiquetage SIMDUT conforme o Fiches signalétiques disponibles o Protection individuelle selon le produit | <ul style="list-style-type: none"> o Entreposage conforme (registre, indication de danger, accès contrôlé, compatibilité des produits entreposés) o Plan de mesures d'urgence o Interdiction de fumer près des matières dangereuses |
| <p><input type="checkbox"/> Hamais de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> o Inspection annuelle avec attestation o Inspection visuelle à l'utilisation o Taille/grandeur du harnais doit être adaptée au travailleur o Étiquette présente et lisible | <ul style="list-style-type: none"> o Signes qu'un hamais a déjà servi à arrêter une chute : anneaux, mousquetons et boucles déformés, sangles coupées (2 mm et plus), sangles perforées, etc. |
| <p><input type="checkbox"/> Échafaudage</p> <ul style="list-style-type: none"> o Surface ferme et capacité de charge validée o Vérins ajustables, échafaud au niveau o Amarrage : 3 x plus petite base (5 pi = 15 pi) o Croisillons des 2 côtés, sur chaque étage | <ul style="list-style-type: none"> o Verrous verticaux (bananes) o Port du hamais lors du montage et du démontage o Plancher doit être situé à moins de 370 mm du mur o Madrier CSA en bon état, largeur de 470 mm |
| <p><input type="checkbox"/> Risque de chute</p> <ul style="list-style-type: none"> o 3 m de hauteur o Un risque est présent (liquide, pièces en mouvement, matériaux, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> o Ouverture dans le plancher o Montage et démontage d'échafaudage o Utilisation d'équipement (nacelle, etc.) |
| <p><input type="checkbox"/> Accessoires antichute</p> <ul style="list-style-type: none"> o Cordon d'assujettissement (longe) ou enrouleur-dérouleur o Absorbant d'énergie obligatoire o Point d'ancrage résistant à 18 KN (4046 lb) o Corde d'assurance verticale CSA o Coulisseau et corde du même fabricant o Limite de 1,2 m de chute libre o Attention aux arêtes vives | <ul style="list-style-type: none"> o Aucun nœud o Système de cordes d'assurance horizontales et d'ancrage conçu par un ingénieur o Corde d'assurance horizontale (câble d'acier de 12 mm, angle min 5 °, portée maximale entre ancrages de 12 m, utilisation d'ancrages de 90 KN, 2 travailleurs maximum) |
| <p><input type="checkbox"/> Nacelle</p> <ul style="list-style-type: none"> o Inspection périodique (minimum 200 h) o Inspection annuelle (ou 700 h) o Inspection structurale (10 ans d'âge) o Plaque signalétique lisible o Aucune modification sans attestation d'un ingénieur | <ul style="list-style-type: none"> o Port du hamais de sécurité o Point d'attache de 18 KN o Délimitation de la zone de travail o Opérateur qualifié et entraîné |
| <p><input type="checkbox"/> Chariot élévateur chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> o Ne pas laisser des charges élevées sans surveillance o Capacité de charge doit être respectée o Opérateur qualifié et entraîné o Levage de travailleurs : muni d'une plate-forme conforme, garde-corps sur les quatre côtés conforme au plan | <p>d'ingénieur, plaque identifiant la charge, le poids, le nom du fabricant, la date et la référence aux plans, maximum de 5 travailleurs dans la plate-forme, chaque travailleur doit porter un hamais fixé à un point d'ancrage respectant 18 KN, aucun déplacement du chariot avec un travailleur</p> |
| <p><input type="checkbox"/> Garde-corps</p> | |

*Important! Une copie de ce formulaire de pause sécurité doit être conservée dans vos dossiers.
Il s'agit d'un des éléments requis pour faire preuve de diligence raisonnable.*

- Protection collective contre les chutes
- Résistance horizontale de 900 N (200 lb) et verticale de 450 N (100 lb)
- Hauteur de la lisse supérieure entre 1 et 1,2 m
- Lisse supérieure à plat
- Lisse intermédiaire à mi-chemin
- Garde-corps en bois 2 x 4
- Montants espacés à 1,8 m
- Plinthe 90 mm de hauteur
- Garde-corps en câble d'acier : câble 3/8, tendeur à vis, même hauteur 1 à 1,2 m

Plate-forme élévatrice

- Inspection périodique (minimum 200 h)
- Inspection annuelle (ou 700 h)
- Inspection structurale (10 ans d'âge)
- Plaque signalétique lisible
- Aucune modification sans attestation d'un ingénieur
- Ne pas grimper sur les garde-corps
- S'assurer de fermer la chaîne/porte
- Opérateur qualifié et entraîné

Lignes électriques

- Convention avec Hydro-Québec doit être disponible
- Procédé de travail doit être disponible
- Pancarte avertissement : risques électriques
- Limites d'approche minimales : moins de 125 000 volts = 3 m, 125 000 à 250 000 volts = 5 m, 250 000 à 550 000 volts = 8 m, plus de 550 000 volts = 12 m
- Solutions envisageables : éloignement ou déviation des lignes, limite d'approche de 1,2 m si utilisation d'une gaine isolante orange, limiteur d'approche sur équipements, mise hors tension

Électricité temporaire

- Panneaux, boîtes de jonction et prises fermées
- Panneaux protégés contre les intempéries
- Prises DDF / GFI
- Bornes non utilisées protégées
- Outils munis de double isolation/MAT

Amiante

- Avis transmis à la CSST
- Type d'amiante par échantillonnage
- Identification du niveau de risque
- Procédure de travail écrite
- Programme de formation des travailleurs
- Port des équipements de protection
- Interdiction de fumer, manger et boire
- Réalisation des travaux selon le risque
- Nettoyage de l'aire des travaux
- Consulter le guide de prévention Amiante de l'ASP Construction

Soudure

- Aire libre de tous matériaux combustibles
- Aucune poussière, gaz ou vapeur inflammable
- Écran protecteur si circulation
- Antiretour de gaz/flamme avec oxygène
- Extincteur à proximité
- Contrôle de la qualité de l'air
- Unité d'aspiration ou protection respiratoire
- Permis de travail à chaud

Excavation

- Étançonnement (bois, boîte, palplanche)
- Étançonner sauf si attestation d'un ingénieur, roc sain ou pente < 45° (moins de 1,2 m = sans risque)
- 6 m et plus = risque élevé, requiert un plan d'ingénieur à la CSST
- Placer une échelle aux 15 m, du fond et dépassant de 1 m le sommet des parois
- Véhicules ne doivent pas s'approcher à moins de 3 m du sommet de l'excavation
- Matériel ne doit pas être déposé à moins de 1,2 m du sommet des parois
- Utilisation d'une pompe, s'il y a présence d'eau
- Port du dossard, lorsque requis

Pistolet de scellement

- Pistolet à basse vitesse
- Utilisateur doit être âgé de 18 ans et plus
- Formation et certificat obligatoire
- Port de lunettes de protection
- Décharger un pistolet non utilisé
- S'assurer de la présence d'aucune autre personne dans la zone de tir
- Ne jamais laisser un pistolet chargé sans surveillance
- Tir raté : maintenir en position de tir pendant 15 secondes

*Important! Une copie de ce formulaire de pause sécurité doit être conservée dans vos dossiers.
Il s'agit d'un des éléments requis pour faire preuve de diligence raisonnable.*

Démolition

- o Avis de démolition disponible au chantier
- o Procédé de démolition disponible au chantier
- o Absence ou amiante enlevé
- o Délimitation de la zone de travail
- o Travaux superposés interdits
- o Débranchement de l'eau, du gaz, de l'électricité
- o Vitres enlevées
- o Abattre la poussière
- o Démolition du haut vers le bas

Montage de charpente métallique

- o Procédure de montage écrite comprenant : méthode d'installation et étapes du montage, mesures assurant la stabilité des éléments, mesures de protection des travailleurs contre les chutes
- o Procédure de sauvetage à la suite d'une chute : sauveteur formé présent en tout temps, sauvetage assuré en deçà de 15 minutes, disponibilité des équipements de sauvetage, exercice de sauvetage exécuté tous les 6 mois
- o Fondations remblayées
- o Résistance du sol suffisante
- o Attestation d'ingénieur nécessaire pour : tiges d'ancrage installées, résistance requise des fondations de béton

RETOUR ET DISCUSSION SUR LA DERNIÈRE RÉUNION D'INFORMATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Item	Date du dernier comité de chantier : - -	Discuté (oui/non)	Correctif apporté le
# A			
# B			
# C			
# D			
# E			
# F			
# G			
# H			

RECOMMANDATIONS/SUGGESTIONS DES TRAVAILLEURS

Item	Varia/ Déficiences/ Commentaires	Rapporté par	Corrigé par	Date complété
# 1				
# 2				
# 3				
# 4				
# 5				
# 6				
# 7				
# 8				

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES

*Important! Une copie de ce formulaire de pause sécurité doit être conservée dans vos dossiers.
Il s'agit d'un des éléments requis pour faire preuve de diligence raisonnable.*

Prénom et Nom de famille	Signature
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	

Nom du responsable _____

Date _____

Signature _____

Manquement à la sécurité

Voici les étapes à suivre lorsqu'un employé ne veut pas porter son équipement de sécurité ou commet des fautes pouvant entraîner un accident du travail.

Avant d'élaborer sur les étapes à suivre, il est important de souligner qu'on ne peut pas, sans raison valable, appliquer une mesure disciplinaire ou un congédiement à un salarié. Il est donc important de monter un dossier complet sur le travailleur.

ÉTAPES A SUIVRE

S'assurer que le salarié connaît bien les règlements de sécurité de l'entreprise. Cette première étape peut se faire de différentes manières. Ainsi, dès le début de l'entrée en vigueur des avis disciplinaires, il serait bon de tenir une réunion de sécurité au cours de laquelle on peut expliquer les mesures disciplinaires qui découleront des manquements à la sécurité.

Lorsqu'un employé commet une faute en vertu des règlements de sécurité décrits, un avertissement verbal devant témoin sera fait.

Après deux avertissements verbaux, il faudra émettre un avertissement écrit.

Un formulaire devrait être complété pour avoir le plus possible de détails sur l'événement.

Si après l'avertissement écrit, le salarié recommence, il faudra appliquer une autre mesure disciplinaire plus sévère. Ainsi, la mesure disciplinaire va de pair avec la faute commise. Si un salarié a mis la vie d'un collègue en danger, il peut y avoir congédiement sur-le-champ, mais si c'est moins grave, le salarié peut se voir suspendu sans solde quelques jours.

La Direction devra, conjointement avec le surintendant, prendre la décision concernant la sanction à donner au travailleur concerné.

Avertissement
(Formulaire à remettre au salarié - l'employeur en conserve une copie)

Nom de l'entreprise : _____ Avis No : _____

Nom du salarié : _____ N.A.S. _____

Identification du chantier,
s'il y a lieu : _____

Date de l'incident ou du
comportement : _____

Brève description de l'incident ou du comportement ayant entraîné l'avertissement :

Avertissement préalable (date) : _____

Cet avertissement fait partie de votre dossier et pourrait entraîner une mesure disciplinaire plus sévère pouvant même aller jusqu'au congédiement s'il y avait répétition de l'incident ou survenance d'un nouvel incident.

Date

**Employeur
(signature)**

Salarié (signature)

Témoin (signature)

Complément à l'avertissement
(À conserver par l'employeur avec la copie de l'avertissement)

Nom de l'entreprise : _____ Avis No : _____

NOTES

1. Compléter l'avertissement, en conserver une copie et remettre l'original au salarié concerné. Soyez prudent lorsque vous décrivez l'incident ou le comportement ayant entraîné l'avertissement.

2. Faire signer un témoin fiable ; la signature du salarié est préférable, mais pas essentielle.

3. Indiquer ici les détails précis de l'incident ou du comportement ayant entraîné la mesure disciplinaire (jour, heure, endroit, description, personnes impliquées, etc.)

4. L'avertissement écrit est une mesure disciplinaire qui doit être imposée dans les cinq (5) jours ouvrables de l'événement ou de la connaissance de l'événement par l'employeur. **Ce délai est impératif et de rigueur** sans quoi l'employeur perd son droit d'imposer une telle mesure disciplinaire.



(Important : à compléter par le travailleur immédiatement après l'accident)

IDENTIFICATION

Nom : _____ Titre d'emploi : _____
Entreprise : _____ N.A.S. : _____

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

Décrire comment s'est produit l'événement : (en tenant compte du lieu, du moment de la journée, des activités exercées et des circonstances).

TRÈS IMPORTANT : Date de l'accident : _____ Heure de l'accident : _____

Type de chantier : Résidentiel Commercial/institutionnel Industriel Génie civil Autre

Adresse du chantier : _____

TÉMOIN : _____ **TÉMOIN** : _____

Genre de blessure : _____
(ex. : brûlure, coupure, éraflure, corps étranger, torsion, écrasement, etc.)

Partie du corps blessée ou atteinte : _____

Abandon du travail : Non Oui

Consultation d'un médecin : Non Oui

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements contenus dans cette déclaration sont vrais et conformes à ce qui s'est réellement produit.

Signature du travailleur : _____ Date : _____ Heure : _____
année/mois/jour

Signature : _____ Date : _____ Heure : _____
Chef de service ou de son représentant année/mois/jour



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

Rapport de premiers soins et de premiers secours

À être rempli par le secouriste en lettres moulées

Nom et prénom du travailleur * : _____ N.A.S. : _____		
Adresse : _____		Date de naissance : _____
Ville : _____	Code postal : _____	Téléphone : _____
Métier : _____		Expérience : _____
Activité lors de l'événement : _____		Expérience : _____
Nom de l'employeur : _____		
Nom du maître d'œuvre : _____		
Adresse du chantier où l'accident a été déclaré : _____		
Travailleur(s) référé(s) à : <input type="checkbox"/> Premiers soins <input type="checkbox"/> Clinique ou hôpital		
Précisez (nom et adresse) : _____		
Date de l'événement : _____		Heure : _____
Parties du corps (verso) * : _____		
Nature de la lésion (verso) * : _____		
Expliquez (si autres) : _____		
Nature des premiers secours dispensés * : _____		

Signature du travailleur : _____		
Nom et prénom du secouriste * : _____		
Signature : _____		Date : _____
		Heure : _____
TEMOIN(S)		
Nom : _____	Prénom : _____	Téléphone : _____
Nom : _____	Prénom : _____	Téléphone : _____
Nom : _____	Prénom : _____	Téléphone : _____
Nature des premiers soins dispensés * : _____		
Nom et prénom de l'infirmier(ère) : _____		
Signature : _____		Date : _____
		Heure : _____

* Information à inscrire au registre par le maître d'œuvre
(Le maître d'œuvre doit envoyer une copie du présent rapport à l'employeur)

RAPPORT DE PREMIERS SOINS ET DE PREMIERS SECOURS

-suite-

La *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* stipule à l'article 191 qu'un registre des premiers secours et des premiers soins doit être tenu par le maître d'œuvre concernant les accidents du travail survenus sur un chantier de construction.

Le règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins prévoit quant à lui à l'article 15 que :

➔ un rapport doit être rempli par le secouriste;

➔ ce rapport doit être remis au maître d'œuvre et conservé dans un registre.

Toutes les informations concernant un travailleur contenues dans ce registre doivent être accessibles à ce travailleur.

Les dispositions précédentes n'affectent en rien les obligations de l'employeur quant à l'avis d'accident et à l'assistance médicale qui doit être prodiguée conformément à la Loi.

Malgré l'absence d'obligation réglementaire, une copie de ce rapport devrait être transmise à l'employeur du travailleur dans les meilleurs délais.



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

Certificat de Maintien du lien d'emploi ou d'assignation temporaire (F3)

En vertu de l'article 179 de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*
(voir texte ci-dessous)

Nom du travailleur : _____	Titre d'emploi : _____
Entreprise : _____	N.A.S. : _____
Médecin désigné de l'entreprise : _____	

À L'USAGE DU MÉDECIN QUI A CHARGE

Diagnostic(s) : _____
Traitement(s) : _____

ÉVALUATION DU MÉDECIN QUI A CHARGE

Après avoir évalué médicalement la personne nommée plus haut, je considère que :

- q elle peut retourner à sa tâche régulière;
- q elle peut reprendre sa fonction régulière mais dans un **travail léger** avec la ou les limitations fonctionnelles suivantes; ainsi, cette personne ne peut :
- | | |
|--|---|
| q faire un travail qu'en position assise seulement | q travailler dans des échelles ou des endroits élevés |
| q soulever des poids de plus de _____ kg | q se courber fréquemment |
| q faire des torsions répétées | q porter, pousser |
| q faire aucun effort physique excessif | q tirer |
| q marcher ou se tenir debout continuellement | q effectuer des mouvements répétitifs |
| q manipuler des aliments | q autres (précisez ci-dessous) |
| q demeurer en posture statique | _____ |
| | _____ |

ces restrictions sont o permanentes ou o temporaires; jusqu'à : _____

- q elle ne peut retourner à sa fonction régulière; par contre, je consens à ce que cette personne soit **assignée temporairement** à un travail adapté tel que proposé ci-dessous et/ou à être confirmé ultérieurement*, le cas échéant, avec la ou les limitations précisée(s) ci-dessus :
- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|---------------------------------|
| q travail de bureau | o entretien ménager léger | o petits travaux de manutention |
| q supervision, surveillance | o inventaire, magasinier | o travaux légers de journalier |
| q formation, informatique | o répondre au téléphone | o autre : _____ |
- q elle doit être retirée du travail immédiatement, et ceci, selon les modalités de l'attestation médicale ci-jointe; et je consens à ce qu'on communique avec moi pour valider le motif de mon refus de l'assignation temporaire proposée.

Prochaine visite le : _____

L'employeur d'un travailleur victime d'une lésion professionnelle peut assigner temporairement un travail à ce dernier, en attendant qu'il redevienne capable d'exercer son emploi ou un emploi convenable même si sa lésion n'est pas consolidée, si le médecin qui a charge du travailleur croit que :

- | | | | | |
|--|------------|--------------------------|------------|--------------------------|
| 1- Le travailleur est raisonnablement en mesure d'accomplir ce travail | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 2- Le travail ne comporte pas de danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique du travailleur compte tenu de sa lésion | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| 3- Le travail est favorable à sa réadaptation | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |

Nom du médecin (en lettres d'imprimerie) : _____ tél. : _____
_____ téléc. : _____

Signature du médecin : _____ date : _____

* Une confirmation des tâches et fonctions de l'assignation temporaire respectant les limitations fonctionnelles énoncées ci-dessus suivra par télécopie, dans les plus brefs délais.

Le fait de remplir ce formulaire d'assignation temporaire est un acte rémunéré par la **RAMQ** sous le **code #9971**

ARTICLE 62

L'employeur doit communiquer avec la CSST par le moyen de communication le plus rapide et dans les 24 heures, selon le cas :

- Décès d'un travailleur
- Pour un travailleur, perte totale ou partielle d'un membre ou de son usage ou un traumatisme physique important
- Des blessures telles à plusieurs travailleurs qu'ils ne pourront pas accomplir leurs fonctions pendant un jour ouvrable
- Des dommages matériels de 150 000 \$ et plus

Cette communication auprès de la CSST était-elle requise? Oui Non

Si oui, à quelle date cette communication a-t-elle été effectuée ? ____/____/____

EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise :

Nom du chantier ou du département :

EMPLOYÉ (E)

Nom :

Prénom :

N° d'employé (e) :

Poste ou fonction :

Temps régulier : Autre :

Assignation temporaire Oui Non

Si oui, joindre à votre envoi une copie du rapport signé par le médecin traitant Copie jointe : Copie suivra :

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

Événement accidentel	À compléter s'il y a blessure	
Type de travail exercé au moment de l'événement :	Le travailleur a-t-il subi une blessure?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Potentiel de gravité de l'événement : <input type="checkbox"/> Élevé <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mineur	Le programme de prévention était-il respecté?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Visite des lieux effectuée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	L'activité au moment de l'événement était :	
Date de la visite : (année/mois/jour) (heure) ____/____/____ h ____	<ul style="list-style-type: none"> • reliée ou connexe au travail • personnelle • sous la supervision de l'employeur 	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Ci-joint : <input type="checkbox"/> Croquis <input type="checkbox"/> Photo(s) <input type="checkbox"/> Autre(s) _____	Événement causé totalement ou partiellement par une personne étrangère à l'entreprise ou une condition imprévisible.	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Dommages matériels <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

Description de la blessure

Description sommaire de l'événement accidentel

(Préciser notamment le lieu, l'activité exercée, la relation avec le travail confié, l'événement imprévu qui a déclenché l'événement accidentel et, le cas échéant, l'agent causal de la lésion.)

Qu'est-ce qui pourrait être fait pour éviter un accident semblable

(Ces mesures seront, le cas échéant, complétées par d'autres mesures de correction et de prévention issues de l'enquête et analyse.)

Personnes ayant fourni un témoignage en rapport avec cet accident. Indiquez s'il s'agit de témoins oculaires (o) ou de toutes autres personnes ayant contribué (c) à l'enquête. Annexer, au besoin, une liste complète des témoins ainsi que, le cas échéant, leur déclaration respective.

_____ o c _____ o c _____ o c
 _____ o c _____ o c _____ o c



Le salaire brut inclut tous les avantages et toutes les primes dont il bénéficiait au moment de son accident.

SALAIRE BRUT sous réserve du maximum assurable _____ \$
(ex. : 1390.48 \$/par semaine ou 2 780.96 \$/2 semaines)
Selon les dispositions prévues à l'article 289.1 LATMP

MOINS

Impôt fédéral	_____	\$
Impôt provincial	_____	\$
Assurance emploi	_____	\$
Régime des rentes	_____	\$
Assurance parentale	_____	\$

Total _____ \$

Salaire net (salaire brut – retenues) _____ \$

Salaire ÷ net Nombre de jours de la période de paie = Salaire net journalier

Salaire net × journalier Nombre de jours payables = Salaire net des jours payables
90% du salaire net des jours payables = Indemnité à verser au travailleur et à réclamer par la suite à la CSST via l'ADR

(Ne doit pas dépasser le maximum annuel assurable qui est de 72 500 \$ en 2017.)

La journée de l'événement / accident est payée en salaire régulier et ne compte jamais dans le calcul des 14 premiers jours.

Il n'est pas nécessaire de calculer l'IRR et de compléter et d'envoyer l'ADR s'il n'y a pas d'absence au-delà de la journée de l'événement.